

Challenge interuniversitaire d'Aménagement et d'Urbanisme, édition 2009 à Bruxelles
du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2009

l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles organise l'édition 2009 du Challenge Interuniversitaire d'Aménagement et d'Urbanisme, soutenu par l'APERAU France-Europe

Le « Challenge » est un concours d'émulation entre équipes d'étudiants (4 personnes par équipe, une équipe par établissement, 8 équipes maximum), venant des différents instituts membres de l'APERAU France-Europe. Les conditions et modalités du Challenge sont précisées dans un règlement.

Les équipes travailleront pendant 5 jours sur une problématique d'urbanisme proposée par l'institut organisateur, associé à un partenaire public, avant présentation devant un jury de professionnels.

Pour tous renseignements contacter :

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (IUAT-ULB)

A l'attention de Dominique PIERSON et/ou Thierry d'HUART

AV. F. D. ROOSEVELT 50 – C.P. 194/2

B - 1050 BRUXELLES

Belgique.

Tél : 00 32 2 6506534 ou 5064 – Fax : 00 32 2 6502789 ou 6515

Courriel : Dominique.Pierson@ulb.ac.be et/ou tdhuart@ulb.ac.be



FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES
SERVICE CONSTRUCTION, ARCHITECTURE ET URBANISME
DEPARTMENT OF BUILDING, ARCHITECTURE AND TOWN PLANNING - BATir
INSTITUT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (IUAT-ULB)

ADRESSE POSTALE :
AV. F. D. ROOSEVELT 50 – C.P. 194/2
B-1050 BRUXELLES

LOCALISATION :
AV. A. BUYL 87 (NIVEAU 5),
B-1050 BRUXELLES

Contacts :

Dominique Pierson : **M** Dominique.Pierson@ulb.ac.be **T** 32(0)2 650 65 34
Thierry d'Huart : **M** tdhuart@ulb.ac.be **T** 32(0)2 650 50 64 .

CHALLENGE INTER-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME. REGLEMENT

Organisation générale:

Le Challenge interuniversitaire est un concours d'émulation entre équipes d'étudiants venant des différents instituts spécialisés en aménagement et urbanisme.

Il est co-organisé par l'APERAU France-Europe et par l'institut membre dont les étudiants ont été lauréats l'année précédente.

Dates: Les dates du challenge sont fixées par l'institut organisateur. Les équipes travaillent pendant 5 jours. Le Challenge 2009 aura lieu du lundi 30 mars 2009 au vendredi 3 avril 2009.

Lieu : Le challenge s'organise dans la ville de l'institut qui a remporté le premier prix lors de l'édition précédente.

Sujet: Le sujet du travail relève d'une problématique d'urbanisme. Il est choisi par l'institut organisateur, généralement associé à un ou plusieurs partenaire(s) public(s) soutenant cette initiative. Le sujet est divulgué aux participants le premier jour de la semaine du Challenge.

Participation: Chaque institut candidat (à la participation) doit être membre de l'APERAU France-Europe et en règle de cotisation. Il ne peut présenter qu'une seule équipe de quatre étudiants. La participation effective maximum totale est limitée à 8 équipes de 4 étudiants chacune; les enseignants n'interviennent pas. Chaque institut candidat est tenu de respecter les modalités et délais d'inscription. Les modes d'admission, d'exclusion et de sélection sont définis ci-après pour « faire tourner », d'année en année, les instituts participants.

Admission à l'inscription: Sont admis d'office, s'ils s'inscrivent conformément, les "éliminés à l'inscription" de l'année précédente. Sont admis les autres instituts membres de l'APERAU France-Europe moyennant respect des modalités et sous réserve des exclusions ci-après.

Exclusion à l'inscription: Les équipes du podium précédent ne peuvent pas se représenter l'année suivante, sauf si l'organisateur constate une insuffisance d'inscription des autres équipes admises. Dans ce cas, l'ordre 3^e, 2^e, 1^{er} sera respecté. Le ou les autres instituts de la même "localité" que l'institut organisateur ne sont pas autorisé(s) à participer. Les équipes candidates qui s'inscrivent hors délais ne sont pas autorisées à participer.

Sélection des participants: La sélection parmi les instituts inscrits s'effectue en plusieurs "phases", et ce, jusqu'à obtention de 8 équipes. La première priorité sera accordée à ceux qui n'ont pas pu participer à l'édition précédente. La deuxième priorité est accordée aux autres équipes, non primées à l'édition



précédente. Si plus de huit équipes se présentent conformément au règlement, il sera procédé à un tirage au sort entre les inscrits de cette 2ème priorité.

Modalités d'information : Pour l'édition 2009, l'information sera envoyée par l'institut organisateur à la fin du mois de novembre, et ce, aux destinataires figurant sur la liste des instituts et directeurs validée par le président de l'APERAU France-Europe. En principe, un avis sera inséré début décembre sur le site internet de l'APERAU (<http://www.aperau.org>).

Modalités et délais d'inscription : Les équipes se manifestent comme candidates en remplissant complètement et en renvoyant, par courrier, courriel ou par fax, le formulaire de demande d'inscription et le formulaire d'engagement dont les modèles sont joints au présent règlement. Les équipes retenues doivent payer le droit d'inscription/participation à savoir 50 €par étudiant (soit 200 €par équipe). Ce montant sera à payer, avant l'arrivée à Bruxelles, et ce, par virement bancaire à l'ordre de : Université Libre de Bruxelles – SERVICE URBANISME:
n° compte IBAN :.....(*sera communiqué aux 8 équipes retenues*).....

La date limite de réception des inscriptions (qui est éliminatoire), est fixée au 30 janvier 2009.

Modalités d'accueil des équipes participant : Les équipes retenues sont accueillies par l'institut organisateur selon les modalités suivantes :

Les trajets aller-retour des équipes pour le lieu d'organisation ne sont pas prévus. Un accueil sommaire est organisé le Dimanche soir pour les modalités d'hébergement.

L'hébergement 5 nuitées du Dimanche soir au Vendredi matin est prévu, pour autant que possible, par équipe, sur base d'une chambre de 4 personnes en logement d'étudiant ou auberge de jeunesse.

La table est prévue à raison de trois repas simples par jour hors boissons du Lundi matin au Vendredi matin, sur base d'un accueil en site universitaire et/ou auberge de jeunesse.

Les locaux de travail sont mis à disposition, sur base d'un local d'atelier. Il y a lieu de prévoir au minimum un ordinateur portable par équipe.

Les déplacements dans la ville sont assurés par délivrance à chaque étudiant d'un libre parcours sur transport en commun.

L'agenda de la semaine et ses modalités (de travail, de rendu, etc.) sont laissés à l'initiative de l'institut organisateur. Ces éléments seront exposés en séance commune le Lundi matin.

Jury : Le jury est composé d'élus, de professionnels de l'urbanisme et d'universitaires. Ses membres sont chargés de retenir les trois meilleurs projets. Le jury est souverain dans ses décisions.

Prix, Primes : L'institut organisateur se charge de trouver des soutiens internes ou externes à son université pour récompenser les lauréats et participants.

Droits d'auteur : Les projets restent la propriété intellectuelle des auteurs. L'institut organisateur se réserve néanmoins le droit de récupérer tous les textes, panneaux, fichiers informatiques, etc., le tout étant également mis à disposition du ou des partenaire(s) public(s) ayant soutenu l'initiative. Une valorisation du Challenge pourra être faite à l'initiative de l'institut organisateur et ses partenaires auprès des médias.

CHALLENGE INTER-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME.

BULLETIN de DEMANDE D'INSCRIPTION.

Doit nous parvenir, accompagné du formulaire d'engagement, et ce, avant le 31 janvier 2009 à l'adresse indiquée en bas de page.

Université, Institut, :

Formation :

Adresse postale :

.....

Contact secrétariat :

Tel : Fax :

Email :

Etudiants participants (indiquer sur la 1^{ère} ligne l'étudiant référent, à contacter au nom de l'équipe) :

Nom, Prénom	Adresse postale	Email - Portable
1		
2		
3		
4		

Signature des étudiants, valant engagement :

1	2	3	4
---	---	---	---

Directeur de l'Institut ou responsable de la formation :

Signature :	
-------------	--

Début mars, les équipes retenues recevront confirmation de leur inscription ainsi que toutes les informations pratiques nécessaires.

Contact et inscription (avant le 31 janvier 2009) :

Université Libre de Bruxelles
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (IUAT)
A l'attention de Dominique PIERSON et/ou Thierry d'HUART
Avenue F. Roosevelt n° 50 – CP 194/02
B-1050 Bruxelles
BELGIQUE.

CHALLENGE INTER-UNIVERSITAIRE
D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME.
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT.

Doit nous parvenir en accompagnement du bulletin de demande d'inscription.

Je, soussigné(e),
directeur et/ou responsable de la formation intitulée:

.....,
m'engage sur l'honneur à respecter le règlement du Challenge Inter-Universitaire
d'Aménagement et d'Urbanisme et à suivre les recommandations prescrites dans les
trois articles suivants :

- **Participer** au Challenge Inter-Universitaire d'Aménagement et d'Urbanisme 2009 sur la totalité de sa durée, soit du 30/03/2009 au 03/04/2009. Le Challenge se déroule, à Bruxelles, en trois étapes :
 - Prise de connaissance du sujet: présentation du sujet par des professionnels, visite du site, remise des dossiers.
 - Analyse du sujet, élaboration d'un projet.
 - Soutenance finale devant un jury composé d'élus, de professionnels et d'universitaires.

- **Respecter** les consignes suivantes :
 - Chaque équipe doit obligatoirement produire un rendu manuscrit, un rendu graphique et une présentation orale.
 - Pour la réalisation de ces documents, l'équipe disposera d'un dossier et d'informations pertinentes. Elle pourra les compléter par des photographies, des articles de presse, des ouvrages de bibliothèque ou toute autre information publique,
 - Le rendu manuscrit sera sous forme d'un texte de 4 pages maximum (A4).
 - Le rendu graphique doit comporter deux panneaux A0,
 - La présentation orale s'appuiera sur un diaporama numérique.

- **Organiser** le Challenge Inter-Universitaire d'Aménagement et d'Urbanisme 2010, si mon équipe est lauréate de l'édition 2009 organisée à Bruxelles.

DATE :

SIGNATURE :